



Conditions de location des véhicules électriques (Conditions VE)



Quand les présentes Conditions VE s'appliquent-elles ?

Si vous louez un véhicule électrique (VE), les présentes Conditions VE sont applicables. Elles font partie intégrante du Contrat de location et s'appliquent en sus des Conditions générales de location.

Dans les présentes Conditions VE, un VE désigne un véhicule alimenté par une batterie plutôt que par du gasoil ou de l'essence.

Les présentes Conditions VE ne s'appliquent pas aux véhicules hybrides (c.-à-d. aux véhicules alimentés par batterie, mais aussi par un autre carburant). Si vous louez un véhicule hybride, veuillez vous référer aux Conditions générales de location.



Prise En Charge Du Véhicule

Confidentialité

Nous accordons une grande importance à la protection de la vie privée de nos clients et nous traitons les données personnelles conformément à notre [Politique de confidentialité](#).

Utilisateurs de voitures Tesla uniquement : sachez que Tesla peut avoir accès à certaines de vos données personnelles lorsque vous louez une Tesla. Cette situation est régie par l'Avis de confidentialité suivant - tesla.com/legal/privacy.

Choix du véhicule

IMPORTANT : Vous êtes seul responsable de la sélection d'un véhicule pour votre location. Vous devez vous assurer que les fonctionnalités et les éventuelles limites du véhicule que vous sélectionnez vous conviennent.

Pendant la Location

Soin apporté au VE

Nous vous recommandons de recharger la batterie le plus souvent possible afin que son niveau de charge reste compris **entre 20 et 80 %**. Si vous rechargez le VE lorsque le niveau de la batterie est inférieur à 20 %, le temps de charge sera plus long.

IMPORTANT : Vous ne devez pas laisser le niveau de charge de la batterie atteindre moins de 10 %, car cela réduit considérablement la durée de vie de la batterie et peut l'endommager. Toute panne due à un niveau de batterie faible est de votre entière responsabilité. Veuillez vous reporter à la section « Pannes » des Conditions générales de location pour connaître la marche à suivre dans un tel cas.

Autonomie

Les informations relatives aux véhicules figurant sur notre site Web indiquent l'autonomie théoriquement possible avec une batterie chargée à 100 %, d'après les données disponibles sur le marché. Veuillez noter qu'il s'agit d'une autonomie théorique uniquement et qu'elle n'est pas garantie : l'autonomie réelle de la batterie dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels le modèle de véhicule, le style de conduite, l'état de la route/les conditions de circulation, les conditions météorologiques, ainsi que la composition et l'ancienneté de la batterie.

Recharge

Niveau de Charge :

Nous ferons tout notre possible pour que le VE que vous prenez en charge soit chargé au moins à **75 %**. Le niveau de la batterie sera enregistré par notre technologie i-check.

Pendant la location, vous devez **prévoir des arrêts pour recharger** la batterie avant que son niveau ne devienne faible. La recharge d'un VE est fondamentalement différente de l'opération consistant à refaire le plein d'un véhicule diesel ou essence. La meilleure pratique consiste à recharger le VE chaque fois que vous vous garez, y compris la nuit, en complétant par une recharge rapide si besoin.

IMPORTANT : Il vous appartient de vous assurer que le VE a un niveau de batterie suffisant pour vous permettre de terminer votre trajet ou de vous rendre à une borne de recharge.

Bornes de Recharge :

Nous avons conclu un partenariat avec Shell Recharge de façon à créer un **réseau agréé** de bornes de recharge (dénommées chacune

une **Borne de recharge du réseau**). Nous vous recommandons d'utiliser des Bornes de recharge du réseau pour recharger le VE en cours de location. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de vous enregistrer auprès d'un fournisseur de services de recharge et vous bénéficierez d'une expérience simplifiée. Si le VE que vous avez loué est une voiture Tesla, les points de recharge Tesla font également partie du réseau agréé. Si votre tarif de location inclut l'utilisation des Bornes de recharge du réseau, une politique d'usage loyal est applicable.

De plus amples informations sur les Bornes de recharge du réseau sont disponibles sur [cette page](#). Toutefois, vous pouvez recharger le VE à n'importe quelle borne de recharge publique ou privée de votre choix.

IMPORTANT : Si vous choisissez d'utiliser une borne de recharge qui n'est pas une **Borne de recharge du réseau**, vous devrez peut-être vous enregistrer auprès de cet autre fournisseur et éventuellement régler des frais de recharge du véhicule. Le cas échéant, vous êtes seul responsable de cet enregistrement (y compris l'acceptation des conditions d'utilisation et de la politique de confidentialité) et de ces frais.

Les bornes de recharge doivent être utilisées conformément aux **instructions** fournies sur le site en question. Vous êtes seul responsable de votre utilisation des bornes de recharge.

Si vous faites une **mauvaise utilisation** d'une borne de recharge ou si vous l'**endommagez** (qu'il s'agisse ou non d'une Borne de recharge du réseau), il se peut que nous recevions une amende ou une réclamation en dommages-intérêts. Dans ce cas, nous vous refacturerons ladite amende ou lesdits dommages-intérêts, en leur ajoutant des frais de gestion (voir la section « Frais » ci-dessous).

IMPORTANT : Les frais de stationnement sont distincts des frais de recharge : vérifiez toujours les règles de stationnement lorsque vous entrez sur un parking.

Vous devez veiller à utiliser la borne de recharge et le câble de recharge (fourni avec le VE ou attaché à un point de recharge public) de manière **responsable et réfléchi**e afin de ne pas exposer les membres du public à un risque de chute ou autre danger.

Nous nous réservons le droit de coopérer à toute enquête et de communiquer toute information pertinente à des tiers en cas de mauvaise utilisation des bornes de recharge et/ou de dommages à celles-ci.

IMPORTANT : Lorsque vous utilisez une borne de recharge publique (y compris une Borne de recharge du réseau), vous devez **déplacer le véhicule** une fois la session de recharge terminée. Si vous ne le déplacez pas, vous pouvez faire l'objet d'une amende de stationnement ou de **frais d'occupation** que nous vous refacturerons en leur ajoutant des **frais de gestion des amendes** (voir la section « Frais » ci-dessous).

Équipements

Badge Pour Porte-Clefs/Carte De Recharge :

pour vous permettre d'utiliser les Bornes de recharge du réseau, il se peut que nous vous fournissions un badge sur le porte-clefs du VE ou une carte de recharge lorsque vous prenez en charge le véhicule. Le badge doit rester en permanence sur le **porte-clefs**.

IMPORTANT : Si vous perdez ou endommagez le badge pour porte-clefs/la carte de recharge en cours de location, vous devez nous prévenir **immédiatement** (veuillez vous reporter à la section « Contacts » des Conditions générales de location).

Il vous incombe de restituer le badge pour porte-clefs/la carte de recharge dans le même état à la fin de la location. Ce point est inclus dans la procédure de vérification en fin de location. Si vous ne restituez pas le badge pour porte-clefs/la carte de recharge, des frais seront applicables (voir la section « Frais » ci-dessous).

Le badge pour porte-clefs/la carte de recharge ne doivent être utilisés que pour recharger le VE que vous avez loué. Hertz surveille leur utilisation sur l'ensemble des Bornes de recharge du réseau. Toute utilisation abusive du badge pour porte-clefs/de la carte de recharge constitue une violation des présentes Conditions VE et donnera lieu à des frais d'utilisation supplémentaires.

Câble :

un ou plusieurs câbles de recharge sont fournis avec le VE. Il peut s'agir des câbles suivants :

1. Câble de connexion VE vers borne de recharge (mode 3), qui permet une recharge à 11 kW maximum lorsqu'il est branché sur une borne de recharge appropriée équipée d'une prise de type 2. La vitesse est limitée par le chargeur embarqué du VE et les spécifications du câble. et/ou
2. Câble de connexion VE vers installation domestique (mode 2), qui permet une recharge à 3 kW maximum à l'aide d'une prise domestique appropriée.

IMPORTANT : La charge rapide/supercharge aux Bornes de recharge du réseau s'effectue toujours à l'aide du câble et du connecteur attachés à la borne (pour des raisons de puissance et de sécurité). Vous n'avez pas besoin des câbles fournis par Hertz lorsque vous utilisez les bornes rapides/superchargeurs.

Si aucun câble n'est présent lorsque vous prenez en charge le véhicule, veuillez **prévenir** le personnel Hertz. Si cette information n'est pas consignée au moment de la prise en charge, vous serez redevable du **coût de remplacement** du ou des câbles enregistrés comme étant fournis avec ce VE dans nos systèmes (voir la section « Frais » ci-dessous).

IMPORTANT : Seuls les **câbles fournis** avec le véhicule doivent être utilisés pour le recharger (sauf lorsque l'utilisation d'une Borne de recharge du réseau rapide impose l'utilisation d'un câble attaché à l'appareil). Vous êtes responsable de tous les **dommages ou pertes** de câble(s) en dehors de l'usure normale. Veuillez consulter la section « Frais » ci-dessous.

Les câbles ne sont pas conçus pour être utilisés avec une **prise de courant domestique standard**. Si vous utilisez un câble autrement que dans une prise de recharge de VE, vous êtes responsable de tous les dommages ou pertes occasionnés.

Restitution Du Véhicule

Niveau de la batterie

Nous enregistrerons le niveau de la batterie avant que vous ne preniez le VE en charge, et nous le mesurerons à nouveau à votre retour. Nous vous demandons de restituer le VE avec au moins le même niveau de charge ou 75% (selon le niveau le plus bas). Si vous le restituez avec un niveau de charge inférieur, nous le rechargerons à votre place. Des **frais de recharge** seront applicables et pourront être ajoutés à votre facture ou facturés séparément. Veuillez consulter la section « Frais » ci-dessous.

Si vous restituez le VE avec un niveau de batterie **inférieur au seuil critique** empêchant son déverrouillage, nous vous facturerons les frais engagés pour accéder au VE et tous dommages occasionnés au véhicule en conséquence. Cette situation est exclue de la SuperCover (si disponible).

Location avec retour extérieur

Le VE doit être restitué à son agence de départ, car toutes nos agences ne prennent pas en charge les véhicules électriques. Si vous restituez le VE dans une **agence non prise en charge**, nous devons peut-être le transporter jusqu'à une autre agence. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de facturer les **frais d'abandon** indiqués dans les Conditions générales de location pour couvrir le coût du transport et la perte de l'usage du véhicule, et/ou de modifier le tarif de location.



Frais

Recharge

Nous enregistrons le niveau de la batterie avant que vous ne preniez le VE en charge, et nous le mesurerons à nouveau à votre retour. Nous vous demandons de restituer le VE avec au moins le même niveau de charge ou 75% (selon le niveau le plus bas). Si vous le restituez avec un niveau de charge inférieur, nous le rechargerons à votre place au tarif de **0,80 € (ou équivalent en livre sterling) TTC par kW/h**.

Exemple : 75% de charge au départ –
55 % de charge au retour = 20 %

20 % x capacité de la batterie de 100% = 20

20 x 0,8 € = 16 € de frais de recharge.

Si le niveau de batterie du VE est inférieur à 20 % au retour, des **frais de gestion** seront applicables en sus des frais de recharge, car cela rallonge le délai de remise en location du véhicule et monopolise le temps de notre personnel.

Frais de gestion = + 25 € TTC

Clef/Carte

Si vous perdez ou endommagez la clef/carte d'accès au VE, nous vous facturerons 170 €/170 £ par clef ou 40 €/40 £ par carte pour son remplacement.

Câble

Si un câble est perdu ou endommagé (en dehors de l'usure normale), le coût de son remplacement vous sera facturé. Cette situation est exclue du rachat/réduction de franchise SuperCover (si disponible).

Le coût de remplacement dépend du type de câble et de l'agence :

Pays	Câble mode 2 (VE vers installation domestique) (TTC)	Câble mode 3 (VE vers borne de recharge) (TTC)
UK	432 £	432 £
FR	500 €	500 €
DE	560 €	360 €
NL	400 €	400 €
BE	400 €	400 €
Lux	400 €	400 €
IT	530 €	390 €
ES	450 €	450 €
Other	400 €, sauf indication contraire dans les Conditions particulières spécifiques au pays.	

Badge pour porte-clefs/Carte de recharge

Si le badge pour porte-clefs/la carte de recharge est perdu(e) ou endommagé(e) (en dehors de l'usure normale), un montant de 20 € (ou équivalent en livre sterling) TTC vous sera facturé pour son remplacement. Cette situation est exclue de la SuperCover (si disponible).

Frais d'utilisation supplémentaires

En cas d'utilisation abusive du badge pour porte-clefs/de la carte de recharge (que ce soit avec ou sans votre autorisation), vous êtes responsable de tous les dommages ou pertes occasionnés à la borne de recharge utilisée, et nous vous refacturerons tous les **frais ou amendes que nous encourrons**, en leur ajoutant des frais de gestion des amendes/des dommages. De plus, les **frais de recharge** décrits ci-dessus vous seront facturés pour l'utilisation non autorisée de la borne de recharge/du badge pour porte-clefs/de la carte de recharge.

Domages à la borne de recharge

Si vous causez un quelconque dommage à une borne de recharge, nous vous refacturerons toute amende ou tous autres frais encourus. Ce montant peut être considérable en fonction des dommages occasionnés. Vous serez responsable de l'intégralité du montant. Nous vous facturerons également des **frais de gestion des dommages**.

Amende de stationnement/Frais d'occupation de la borne de recharge

Si vous utilisez une borne de recharge publique (y compris une Borne de recharge du réseau) et que vous ne déplacez pas le VE une fois la session de recharge terminée, vous risquez d'empêcher d'autres usagers de recharger leur véhicule. Vous pouvez être redevable de **frais d'occupation** ou autre **amende de stationnement**. Le montant des frais ou de l'amende sera indiqué sur la borne de recharge ou dans ses conditions d'utilisation. Nous vous les refacturerons et pourrons également vous facturer des **frais de gestion des amendes**.

Veuillez prendre connaissance des règles de stationnement (comme le veut l'usage) de tout site où vous vous rendez. Des frais de stationnement distincts peuvent être applicables.

Voitures Tesla uniquement :

Dans le cas de voitures Tesla, les frais d'occupation sont de (a) 0,50 €/0,50 £ par minute si d'autres bornes de recharge sont libres à la station ou (b) 1,00 €/1,00 £ par minute si aucune autre borne de recharge n'est libre à la station. Ces frais s'appliquent à partir de la fin de votre session de recharge jusqu'à ce que le VE soit déplacé. Ils sont directement facturés à Hertz par Tesla, et nous vous les refacturerons.

Frais de gestion des dommages

Frais standard destinés à couvrir nos coûts de traitement des pertes ou des dommages occasionnés pendant votre location.

Frais de gestion des amendes

Frais standard destinés à couvrir nos coûts de traitement des amendes et des frais encourus pendant votre location.